



Mairie de FLÉE
5 rue du Luxembourg
72500 – FLÉE

☎ 02.43.44.10.01
✉ fle.e.mairie@outlook.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 43-2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL **Portant réglementation temporaire du stationnement** **et de la circulation – travaux d'accessibilité église Saint Pierre**

Le maire de Flée,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
Vu le Code de la route, notamment les articles R.417-1 et suivants,
Vu l'intervention de l'entreprise BARDET TP pour les travaux d'accessibilité de l'église ;
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers pendant la durée des travaux ;

ARRÊTE :

Article 1 : Objet

Dans le cadre des travaux d'accessibilité du parking de l'église rue Mascara le stationnement sera interdit du mardi 04 novembre 2025 8h00 au vendredi 07 novembre 18h00,

Article 2 : Déroulement des travaux

Les travaux seront réalisés à partir du 04 novembre 2025, à partir de 8h00.
L'entreprise BARDET prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et la signalisation adéquate du chantier.

Article 3 : Signalisation et information

La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par l'entreprise BARDET, en concertation avec les services municipaux, au plus tard la veille de l'intervention.

Article 4 : Responsabilité

L'entreprise BERDET est responsable de la mise en sécurité du site et de la remise en état du domaine public à l'issue des travaux.

Article 5 : Exécution

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur site.
Madame la Maire de Flée, les agents de la force publique et toute personne habilitée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Flée, le 03 novembre 2025

Affiché le 03 novembre 2025

Madame le Maire,
Monique GAULTIER

